



COLERE DANS LES SPIP ALERTE DES DECIDEURS POLITIQUES

A l'appel de l'intersyndicale insertion probation, plus de 70 Assemblées Générales ont d'ores et déjà été actées dans les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, de nombreux services étant déjà entrés en mouvement.

L'origine de ce mécontentement, nous le connaissons : une administration pénitentiaire « visionnaire » qui en point d'orgue de l'année 2015 distribuait primes et indemnités, améliorations des conditions de travail, recrutements d'effectifs et revalorisations statutaires à l'ensemble de ses personnels....sauf à ceux de la filière Insertion Probation. Année 2015 qui confirmait par ailleurs nos craintes quant aux promesses de recrutements pour les SPIP, aux promesses d'abandon de la pré-affectation et aux promesses de régler l'inégalité de traitement pour le calcul de la retraite des assistants de service social... L'intersyndicale insertion probation le dénonce : elles ne seront pas tenues !

Priés de suivre l'ensemble des réformes et les travaux engagés sur les pratiques professionnelles, les personnels font face à une explosion de leurs charges de travail avec une accumulation incessante de priorités (contrainte pénale, référentiel des pratiques opérationnelles, radicalisation ...). L'Administration Pénitentiaire persiste pourtant à considérer les SPIP et la filière Insertion Probation sur le même mode : « circulez, il n'y a rien à voir ».

Au silence feint de l'Administration, nous opposons informations et rencontres à destination des décideurs politiques (Président de la République, Premier Ministre, Garde des Sceaux, Ministre des Droits des Femmes, parlementaires, chefs de groupes et membres des commissions au Sénat et à l'Assemblée nationale).

L'intersyndicale insertion et probation invite les personnels à se saisir du modèle de courrier pour alerter et rencontrer dans les plus brefs délais leurs députés et sénateurs de circonscriptions.

L'intersyndicale CGT Insertion et Probation, SNEPAP-FSU, CFDT Interco Justice revendique :

- L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation, CPIP et DPIP.
- Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire et l'abrogation du RIFSEEP.
- La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP.
- L'égalité de traitement des ASS ayant intégré le corps de CPIP avant la note DAP de l'automne 2014, quant à la prise en compte de la PSS dans le calcul de la pension de retraite. Une régularisation de la situation, pour les personnels concernés, doit intervenir sans délais.
- Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017.

**LA RECONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES MISSIONS DE L'ADMINISTRATION
PENITENTIAIRE PASSE PAR LA RECONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES
PERSONNELS QUI LES PORTENT !**

PLACE A L'ACTION !

Paris, le 11 mars 2016